

OBSERVATIONS ET RÉPONSES

ANALYSE DES MATIÈRES PREMIÈRES – C.02.009

1. Pour la procédure de thrombaphérèse du 19 décembre 2006 pour le don 8 798352, les vérifications prévues aux 15 minutes pendant le don (ligne d'anticoagulant, poche de collecte, site de ponction, état du donneur) n'avaient pas été effectuées. Cependant, en cas de problème majeur, l'appareil aurait émis un signal d'alarme. Une non-conformité a été émise pendant l'inspection (SCP-Q-07-0048).

Réponse :

Un rappel est effectué auprès du personnel infirmier impliqué concernant l'importance de documenter adéquatement la section *information pendant le don* du formulaire SCP-ENR-168 *Procédure d'aphérèse*.

En conformité : 30 avril 2007

PERSONNEL – C.02.006

2. Lors de la vérification des dossiers de formation, les lacunes suivantes ont été observées :
 - 1) Pour la recertification annuelle de deux techniciens de laboratoire (EPS et analyse aux donneurs), la section correspondant à l'évaluation de la tâche pour chaque procédure concernée avait été cochée « S/O » au lieu d'être paraphée et datée par le formateur pour attester que l'évaluation avait bien été faite. Le formateur a confirmé verbalement que toutes les évaluations de tâche avaient été complétées, cependant il n'y avait pas d'évidence au dossier.
 - 2) Pour un technicien de laboratoire au contrôle de la qualité, la recertification annuelle pour L'ASQ-SPE-500 et la REF-SPE-012 n'avait pas été effectuée en 2006. Des non-conformités ont été émises pendant l'inspection (LCQ-Q-07-0065-0066).

Réponses :

- 1) Un rappel a été effectué le 11 avril 2007 relativement à la manière de documenter les évaluations de tâche sur les formulaires FOR-ENR-006 *Attestation de la compétence* lors de la recertification annuelle des employés.
- 2) L'employé a reçu la formation pour la REF-SPE-012 et l'ASQ-SPE-500 les 20 et 26 mars 2007 respectivement, lors de sa recertification annuelle de l'année 2007.

En conformité : 11 avril 2007

LOCAUX – C.02.004

3- La liste des tâches d'entretien préventif à effectuer sur les compresseurs des chambres froides et à congélation comportait certaines inexactitudes :

- la vérification de la présence de trace d'huile avait été enlevée par erreur de la liste éditée en janvier 2007;
- il était demandé de vérifier la tension d'alimentation au lieu de l'ampérage et;
- la demande de vérification du nombre d'enclenchements du compresseur ne s'appliquait pas aux chambres de l'établissement de Québec.

De plus, le système de documentation ne permettait pas de récapituler la liste des tâches à effectuer sur chaque chambre en particulier.

Réponse :

La description des tâches d'entretien des chambres froides et congelées sera révisée dans la base de données du service afin d'y ajouter la vérification de la présence de trace d'huile, la vérification de l'ampérage plutôt que de la tension d'alimentation et le retrait de la vérification du nombre d'enclenchements du compresseur.

Le système de documentation de support des entretiens sera modifié en utilisant uniquement le bon de travail généré par le logiciel d'entretien. Ce bon de travail sera complété par le technicien de service et vérifié par le personnel d'Héma-Québec.

En conformité : Juin 2007

Le regroupement des tâches par équipement se fera lors de l'implantation du nouveau logiciel d'entretien préventif.

En conformité : Mars 2008

ÉQUIPEMENT – C.02.005

4- La façon dont les rapports d'entretien préventif de 2006 et 2007 pour la génératrice Gen-Q1 étaient complétés, ne permettait pas de savoir quels critères devaient être vérifiés parmi la liste fournie : certains critères étaient cochés comme étant vérifiés pour une année et non pour l'autre; d'autres critères n'étaient pas cochés comme étant vérifiés mais n'étaient pas non plus indiqués « sans objet ». Une version mise à jour du formulaire a été obtenue du fournisseur pendant l'inspection.

Corrigé durant l'inspection